

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29.02.2024

Délib 2024.01/01 Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le Procès-verbal rédigé par José VEIGA, secrétaire de séance du conseil du 25 janvier 2024

Délib 2024.01/02 Délibération concernant la motion du Département

Madame Le Maire lit la proposition de délibération proposée par le Département, demandant l'appui des communes face à sa situation financière difficile pour 2024. Chaque membre du Conseil Municipal a pu en prendre connaissance au préalable.

Après des échanges fournis, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, rejette à la majorité, de valider cette délibération
Abstention : soit 8 voix, **Contre** : soit 7 voix, **Pour** : soit 3 voix

Délib 2024.01/03 Délibération concernant l'intention de poser une vidéoprotection

Considérant qu'au dernier trimestre 2023 la commune a subi plusieurs actes de vandalisme : tags à répétition, début d'incendie au niveau de l'école élémentaire ; intrusion dans l'école maternelle, que le secteur scolaire et sportif, les parkings de la mairie et des médecins ont été ciblés.

Considérant que nous avons entamé un diagnostic avec le groupement de Gendarmerie des Yvelines et la cellule de prévention technique de la malveillance, pour initier une réflexion autour d'un projet de vidéoprotection qui serait plus dissuasif et un allié de poids pour le travail de la gendarmerie.

Madame Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le projet d'installation de vidéoprotection sur la commune de Sonchamp. Elle rappelle que cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de mission de sécurité dont il doit faire preuve auprès de la population.

Elle insiste sur le rôle dissuasif d'un système de vidéoprotection qui est avant tout un vrai moyen de prévention et qui dans certains cas, pour la petite délinquance, permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

Ainsi plusieurs zones ont été clairement identifiées avec le référent sureté de la gendarmerie Départementale des Yvelines, comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue ainsi que les entrées et sorties de village

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre)

DECIDE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo protection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal **AUTORISE** Mme Le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection aux emplacements précités auprès de Monsieur le préfet **PRECISE** que les cours de récréation ne seront pas filmées, que les données seront renvoyées sur un serveur sécurisé avec mot de passe et fermé à clé. Les données peuvent être communiquées à la gendarmerie sur commission dérogatoire uniquement. Ces données seront conservées sur une période de 30 jours glissants.

Délib 2024.02/04 Délibération concernant la demande de DETR pour la pose de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2024.

Sur la base d'un devis s'élevant à 44 581 euros HT soit 53 497 euros, comprenant caméras et matériel informatique pour stocker les données, **S'ENGAGE** à financer le reste de l'opération de la façon suivante :

- Demande de DETR pour 30% du montant des travaux HT : soit 13 374.30 euros
- Demande de subvention au conseil Régional d'ILE DE France pour 35% du montant des travaux HT, soit 15 603.35 euros
- Le reste à charge pour la commune étant de 15 603 euros.
- Un complément peut être demandé à Rambouillet Territoires pour un montant de 6 687.15 euros

- Le montant maximal de subvention que la commune peut obtenir pour ce projet est de 80 % soit 35 664.80 euros.
- Restent 8 916.20 euros à la charge de la commune.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 section d'investissement

Délib 2024.02/05 Délibération concernant la demande de Fonds vert pour le changement de l'éclairage public

L'entreprise QUEKENBORN qui gère déjà l'entretien et la maintenance de notre parc a répondu à la demande avec un devis de 277 199.06 euros TTC pour la mise aux normes de l'éclairage public de toute la commune. Il a été proposé de faire les travaux avec un plan pluriannuel.

Considérant que pour l'année 2024, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de rénovation de l'éclairage public, à savoir :

- ▶ Hameau Les Monts Gras
- ▶ Hameau Les Meurgers
- ▶ Hameau Les Gravier

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2024 pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 48 740.28 euros représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux HT : 60 925.35 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 48 740.28 euros
- Autofinancement HT : 12 185.07 euros

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2024 ;

Frank POULON précise que le P.N.R. peut subventionner ce type de projet. Mme Le Maire indique que le fonds vert est une enveloppe globale et non un pourcentage. La commune demande le maximum autorisé mais ne sait pas quel montant sera alloué. Si les 80% ne sont pas atteints, alors, un dossier sera monté auprès du PNR

Délib 2024.02/06	Délibération concernant la demande de Fonds vert pour le changement de l'éclairage dans les bâtiments
-------------------------	--

Considérant que pour l'année 2024, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de rénovation de l'éclairage des bâtiments publics, à savoir :

- ▶ La mairie – rez de chaussée et 1^{er} étage
- ▶ Ecole maternelle : une classe
- ▶ Ecole primaire : préau et restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2024 pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 10 955 euros HT représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux HT : 10 955 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 8 764 euros,
- Autofinancement HT : 2 191 euros HT.

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2024 ;

2024.01/10	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Il est signalé que l'eau monte à Chatonville. Le curage des fossés est prévu cet été après la moisson. Actuellement il y a un risque de détérioration des fossés aux vues des conditions météorologiques. De plus ils sont pleins, une intervention est donc impossible.
- Problème d'écoulement de l'eau sur la route de Louareux à Clairefontaine. C'est une Transcom donc c'est Rambouillet Territoires qui gère. L'information a déjà été transmise tout comme pour la route de Paincourt.
- Le trou de la route rouge commence à se reformer. La commune n'a pas le budget pour refaire la route. L'enrobé a froid est une solution qui n'est pas pérenne dans le temps mais qui permet d'atténuer les trous en formation.
- Remerciements aux services techniques pour la signalisation mise en place à la Granville au niveau du pont.
- Fils téléphoniques et de l'éclairage public au sol à la Granville : il a été constaté que les arbres qui tombent sur les fils proviennent de la propriété de L'Ecole Le Nôtre. Une réparation provisoire a été faite. Un devis de plus de 2 000 euros a été obtenu pour créer une nouvelle armoire indépendante pour le hameau Il faudra alors ajouter le raccordement et l'abonnement ENEDIS. Le SEY peut financer ce projet. Il y a également des câbles ORANGE et la fibre arrachés. Le directeur a été contacté afin d'évoquer à nouveau ce problème
- L'Etat a apposé des panneaux routiers pour prévenir des contrôles radars. La commune n'a pas eu d'avis à donner sur la grandeur des panneaux.
- Revisitez nos sentes : relance de ce projet pour essayer de rechercher de nouvelles subventions.
- Eclairage public : éclairage solaire, deux fournisseurs ont été rencontrés. Les devis sont en attente. Etude pour éclairer les passages piétons. Le souhait de la commune serait un éclairage bleu mais le fournisseur actuel ne propose que du blanc. Un débat est ouvert sur l'utilisation des ampoules led. Une partie sera équipée pour faire un test. En effet cette solution est moins onéreuse pour le passage led.
- L'abris bus pour la Hunière sera livré directement à l'entreprise Ceviller qui sous-traite l'installation.

- Demande faite par la mairie de Ponthévrard pour faire un échange de portions de route sur le CV5. Un rendez-vous sera pris avec Mme Le Maire de Ponthévrard.

Bâtiments :

- Une partie du mur du cimetière du bourg a été refait.
- Le pignon de Greffiers : l'entreprise SPIRALE a été reçue. Les plans d'exécution de travaux ont été envoyés à l'architecte dans le délai imparti. Ils sont en attente de validation. Il y aura 17 micro pieux.
- Le cabinet médical avance bien. Il y eu quelques aléas concernant le désamiantage. L'architecte gère très bien le dossier.
- Maison de l'enfance : une gâche électrique a été installée pour ouvrir le portail à distance.
- Un devis a été fait suite au départ d'incendie de septembre 2023. Il sera envoyé à l'assurance pour pouvoir réaliser les travaux.
- Ingénieur 'Y, carnet entretien de l'Eglise : l'entretien des toitures de la nef de l'église protection anti-filet et les gouttières a été voté en 2021. Au mois de mars une enveloppe va être débloquée pour ce type de travaux. La commune est prioritaire puisque le dossier est ancien. Reste la partie restauration qui sera un dossier plus conséquent. Une subvention de la DRAC à hauteur de 40% est possible plus une autre du Département.

Evénements/ réunions :

- Une élue sera la référente pour le pèlerinage de la Pentecôte. Des photos seront faites pour constater l'état des chemins afin de demander une remise en état en cas de dégradations. 19 mai
- Le Prix hippique de Sonchamp sera le 8 septembre 2024. Un article sera mis dans le journal.
- 8 mars journée budget pour les adjoints.
- Réunion plénière pour les élus du conseil municipal le 21 mars à 19h30
- Validation du budget en conseil municipal le 4 avril à 19h30.
- Conseil municipal : prochaines dates le 30 mai et le 27 juin sous réserve des points à voter.
- Elections européennes : dimanche 9 juin. Mme Le Maire rappelle le caractère obligatoire de la tenue du bureau de vote par les élus. Les bénévoles disponibles pour faire une permanence peuvent contacter la mairie.
- Syndicat mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents (SMDVA) : la dernière réunion a eu lieu le 23 janvier avec l'élection des membres du bureau et des suppléants.
- CCAS : prochain conseil d'administration le 18 mars.
- Conseil Municipal des Enfants : fleurissement des sentes, souhait de mettre en place un potager et participation au ramassage de printemps.

Divers :

- La mairie a été contacté pour le tournage d'une publicité pour Volkswagen sur la commune.
- Problème de transport : la commune s'est mobilisée ainsi que Rambouillet Territoires. M Larcher a pu intervenir également auprès de TRANSDEV. Il faut noter que les bus sont existants mais les horaires ne sont pas tout à fait respectés.
- Jumelage : invitation officielle de Mme SCHNABEL, maire de Fronhausen, pour le week-end de l'ascension du 9 au 12 mai 2024.
- En 2022, un dépôt sauvage avait été signalé et retrouvé. Le garage a été condamné à payer 2 000 euros. Le paiement n'a pas été effectué. Le contact avec la gendarmerie est toujours en cours, le contrevenant contacté.
- PNR : un questionnaire sera mis en ligne pour enrichir l'étude sur le tourisme de masse.
- CODAF à la chaudière : des mobil homes sont stockés, des installations ne semblent pas être aux normes
- Procès-Verbal d'infraction au droit de l'urbanisme a été dressé aux Rentes en plus d'un déboisement il a y eu une construction.
- Les agriculteurs qui ont participé à la Fête des moissons n'ont pas reçu d'invitation pour les vœux suite à un problème interne. Un courrier a donc été envoyé à chacun d'eux avec les bulletins municipaux où étaient intégrés les articles avec les remerciements de la Mairie.